



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/604
S/26762
17 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 113 de l'ordre du jour
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES,
AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 15 novembre 1993, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Azerbaïdjan a atteint un point critique. A la suite de l'intensification de l'offensive de l'Arménie dans le sud-ouest de l'Azerbaïdjan, des milliers de nouveaux réfugiés et personnes déplacées ont fui les zones de combat. Selon des informations publiées par l'Agence Reuters le 9 novembre 1993, l'Azerbaïdjan n'est plus en mesure de faire face à cette tragédie massive.

On estime que plus de 37 000 personnes ont fui leurs foyers depuis le 1er novembre, comme l'a signalé Reuters, et elles sont venues s'ajouter à plus d'un million de personnes déjà déplacées du territoire occupé par les forces armées arméniennes qui représente 20 % de la République d'Azerbaïdjan. Beaucoup de réfugiés ont été contraints de traverser l'Araks pour chercher refuge en République islamique d'Iran. D'autres se sont installés dans un camp surpeuplé dans le district d'Imisli en Azerbaïdjan, qui abrite déjà plus de 15 000 réfugiés.

On craint que des milliers d'autres subissent le même sort étant donné que les attaques arméniennes contre l'Azerbaïdjan se poursuivent. Les abris et les vivres font cruellement défaut et les autorités azerbaïdjanaises lancent un appel pour obtenir une assistance étrangère qui permettrait d'aider les réfugiés à passer l'hiver.

Depuis 1988, année où la guerre a éclaté, les autorités ont réussi, malgré les obstacles, à subvenir aux besoins essentiels des civils malgré une économie en ruines et des troubles politiques. Mais comme le déclarait Kaiser Zaman,

chef adjoint de mission pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : "Ce que les Azéris ont fait est étonnant, mais ils ont probablement atteint leurs limites".

Les 7 et 8 novembre, d'autres agences de presse étrangères ont annoncé que les forces arméniennes appliquaient la politique de la terre brûlée dans les nouveaux territoires occupés de l'Azerbaïdjan comme ils l'avaient fait lors d'offensives précédentes dans d'autres parties de ce pays. Ces agences ont signalé que depuis le 6 novembre, on pouvait voir des feux le long de la frontière entre l'Iran et l'Azerbaïdjan qui s'étendaient des villes azéries de Khoda Afarin jusqu'à Aslanduz. On a précédemment accusé les forces arméniennes d'avoir mis le feu à des bâtiments, à des villes et, même dans certains cas, à des forêts.

Les observateurs politiques pensent que la politique de la terre brûlée pratiquée par les forces arméniennes complique encore le conflit du Haut-Karabakh et rend une solution plus difficile. Même si l'on ne peut réparer du jour au lendemain les importants dégâts causés par la guerre, une solution politique au conflit du Haut-Karabakh permettrait aux réfugiés azéris de rentrer dans leurs foyers. Même si l'on parvenait à un règlement politique, les effets de la politique de la terre brûlée seront tels que ces régions resteront inhabitables pendant des années.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 113 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Yashar ALIYEV
